

COMMUNICATION A CARACTERE PROMOTIONNEL

ATHENA LVMH BMW SEPTEMBRE 2022



Titre de créance de droit suisse présentant un risque de perte en capital en cours de vie¹ et à l'échéance

• Code ISIN: CH1156476397

Produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique risqué de type « actions »

Émetteur: Banque Internationale à Luxembourg S.A., 69 Route d'Esch, L-2953 Luxembourg
 Garant de la formule: Banque Internationale à Luxembourg S.A., 69 Route d'Esch, L-2953 Luxembourg

L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule.

- Durée d'investissement conseillée pour bénéficier de la formule de remboursement : 4 ans en l'absence de remboursement automatique anticipé, (autrement voir page 6).
- Cadre d'investissement : ce Document est destiné à être distribué dans le cadre d'un placement privé (i) pour une souscription en compte-titres et/ou (ii) dans le cadre d'une offre se rapportant à un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation se référant à des unités de compte (tel que visé dans le Code des assurances français). L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte mais pas sur leur valeur.

¹ L'investisseur prend un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori si le produit est revendu avant la date d'échéance. Les risques associés à ce produit sont détaillés dans cette brochure.

OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT

L'investisseur est exposé au marché actions par le biais d'une exposition à l'évolution des actions BAYERISCHE MOTOREN WERKE AG (BMW GY Equity) et LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON (MC FP Equity)

L'Action de Référence se définit comme étant l'action la moins performante parmi les 2 actions sous-jacentes. Ainsi l'action constituant l'Action de Référence peur varier au cours de la durée d'investissment conseillée.

Le remboursement du titre de créance « **Athena LVMH BMW Septembre 2022 »** est conditionné à l'évolution de cette Action de Référence. Le Niveau Initial de l'Action de Référence est défini par le cours de clôture sur Euronext Paris au 05.09.2022.

Le produit dispose d'une protection conditionnelle en capital, « barrière en capital », de 60%. En cas de baisse de l'Action de Référence de plus de 40% à la Date de Constatation Finale¹, l'investisseur subit une perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par cette Action de Référence. Afin de bénéficier d'un remboursement du capital en cas de baisse de 40% ou moins de l'Action de Référence à la Date de Constatation Finale², l'investisseur accepte de limiter ses gains en cas de forte hausse du marché actions (Taux de Rendement Annuel Brut³ nul ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net³ de -1.00%).

- Un remboursement du capital à l'échéance¹ si l'Action de Référence n'enregistre pas une baisse de plus de 40% par rapport à son Niveau Initial à la Date de Constatation Finale¹. **Un risque de perte en capital partielle ou totale au-delà**, l'investisseur subissant dans ce cas une perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse de l'Action de Référence.
- Un mécanisme de remboursement anticipé activable automatiquement du mois 12 au mois 48 (« Autocall »), si, à l'une des dates de constatation mensuelle¹, le niveau de l'Action de Référence est supérieur ou égal au seuil de remboursement anticipé¹ (voir page 6).
- Un objectif de gain fixe plafonné à 0.835% par mois écoulé depuis l'origine si le cours de l'Action de Référence clôture au niveau ou au-dessus du seuil de détachement du coupon à chaque date de constatation mensuelle ou si, à la Date de Constatation Finale¹, le niveau de l'Action de Référence est supérieur ou égal au seuil de détachement du coupon, soit un Taux de Rendement Annuel Brut³ maximum de 10.02%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net de 9.02%.

Le titre de créance « Athena LVMH BMW Septembre 2022 » est un instrument de diversification, ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement.

Les gains ou pertes et les rendements présentés dans ce Document ne correspondent pas nécessairement à ceux effectivement obtenus par l'investisseur.

Les Taux de Rendement Annuel (TRA) communiqués dans ce Document sont calculés entre le 12.09.2022 et la date de remboursement anticipé concernée ou d'échéance selon les cas. Les Taux de Rendement Annuel Nets sont nets de frais de gestion (avec comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1% par an) et sont calculés hors prélèvements fiscaux et sociaux. D'autres frais, tels que les frais d'entrée ou d'arbitrage, pourront être appliqués. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller financier.

Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la Valeur nominale du titre de créance « Athena LVMH BMW Septembre 2022 », soit 1'000 EUR, et s'entendent du montant investi net des frais d'entrée/d'arbitrage applicables au cadre d'investissement et hors prélèvements fiscaux et sociaux.

En cas d'achat après le 12.09.2022 et/ou de vente du produit avant son échéance effective, les Taux de Rendement Annuel peuvent être supérieurs ou inférieurs aux Taux de Rendement Annuel indiqués dans la présente brochure, l'investisseur pouvant également subir une perte en capital partielle ou totale.

Les avantages du titre de créance ne profitent qu'aux seuls investisseurs conservant l'instrument financier jusqu'à son échéance effective. En cas de sortie en cours de vie, la formule ne s'applique pas et le prix de revente dépend des conditions de marché en vigueur.

Le titre de créance « Athena LVMH BMW Septembre 2022 » est proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques du titre de créance « Athena LVMH BMW Septembre 2022 » et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé.

Les remboursements présentés sont conditionnés par l'absence de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant de la formule ainsi que de mise en résolution du Garant de la formule.

¹ Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 13 pour le détail des dates.

² Hors frais, commissions et hors fiscalité liés au cadre d'investissement.

Les montants remboursés ainsi que les Taux de Rendement Annuel Bruts résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liée, le cas échéant, au contrat d'assurance vie ou de capitalisation, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Action de Référence, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital

AVANTAGES

- L'investisseur peut recevoir un coupon de 0.835%¹ par mois si, à chaque date de constatation mensuelle (à partir du mois 12), le cours de l'Action de Référence clôture au niveau ou au-dessus du seuil de détachement du coupon, soit un Taux de Rendement Annuel Brut² maximum de 10.02%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net² de 9.02%.
- À l'issue des mois 12 à 48, si, à l'une des dates de constatation mensuelle, le niveau de l'Action de Référence est supérieur ou égal au niveau du seuil de remboursement anticipé, le mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé. L'investisseur reçoit³ alors l'intégralité du capital initial, soit un Taux de Rendement Annuel Brut² maximum de 10.02%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net² de 9.02%.
- À l'issue des 4 ans, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment et qu'à la Date de Constatation Finale le niveau de l'Action de Référence est supérieur ou égal à 60% de son niveau observé à la Date de Constatation Initiale, l'investisseur reçoit³ l'intégralité du capital initial, soit une valeur de remboursement de 100% du capital initial. Le Taux de Rendement Annuel Brut² est alors nul ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net² de -1,00%.

INCONVENIENTS

· Risque de perte partielle ou totale en capital :

- En cours de vie : en cas de sortie alors que les conditions de remboursement automatique anticipé ne sont pas réunies ; dans ce cas, la formule de remboursement présentée ici ne s'applique pas et le prix de vente dépend des conditions de marché en vigueur au moment de la sortie.
- À l'échéance des 4 ans : en cas de baisse de l'Action de Référence de plus de 40% par rapport à son Niveau Initial à la Date de Constatation Finale¹.
- La valeur de remboursement du titre de créance peut être inférieure au montant du capital initialement investi.
 Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur capital initialement investi.
- Dans le cadre d'une souscription au produit par le biais d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, le dénouement, la réorientation d'épargne ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur date d'échéance.
- Le titre de créance est proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation. L'investisseur est alors soumis à un risque de perte de valeur du capital investi en cas de rachat, d'arbitrage ou de dénouement par décès avant l'échéance.
- En cas de décès de l'Investisseur avant la Date de Remboursement Final (y compris, le cas échéant, lors d'une Date de Remboursement Anticipé n alors que les conditions de déclenchement du remboursement anticipé ne sont pas réunies), la valeur de remboursement du titre de créance dépendra des paramètres de marché à la date de sa liquidation, cette valeur de remboursement étant retenue pour le calcul du capital décès dû au titre du contrat d'assurance-vie concerné. L'Investisseur peut donc subir une perte en capital non mesurable a priori pouvant être totale ou partielle.
- Un ou plusieurs coupons peuvent ne pas être versés si, à l'échéance, le cours de l'Action de Référence clôture en-dessous du seuil de détachement du coupon.
- **Plafonnement des gains :** le gain potentiel est fixé à 0.835%⁴ par mois écoulé même en cas de hausse de l'Action de Référence supérieure à ce montant.
- Contrairement à un investissement direct dans les actions sous-jacentes, l'investisseur ne reçoit aucun paiement de dividendes et ne bénéficie pas de la hausse de valeur des sous-jacents.
- **Durée exacte de l'investissement non connue à l'avance :** elle peut varier de 12 mois à 4 ans et est fonction de l'activation ou non du mécanisme de remboursement anticipé.
- Risque de crédit: l'investisseur est exposé à l'éventualité d'une dégradation du risque de crédit, d'une faillite ou d'un défaut de paiement de l'Émetteur ainsi qu'au risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule, qui induit un risque sur le remboursement. La capacité de l'Émetteur et du Garant de la formule à rembourser les créanciers de l'Émetteur en cas de faillite ou de défaut de paiement de ce dernier peut être appréciée par les notations attribuées par les agences de notation financière. Ces notations qui peuvent être modifiées à tout moment ne sauraient constituer un argument à la souscription du produit.
- Forte variabilité du montant remboursé à l'échéance : le produit « Athena LVMH BMW Septembre 2022 » est très sensible à une faible variation de l'Action de Référence autour du seuil de perte en capital, soit 30% de baisse par rapport à son Niveau Initial.

¹ Hors frais, commissions et hors fiscalité liés au cadre d'investissement.

² Voir page 2 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel Net ainsi que les frais non compris dans le calcul de celui-ci.

Les montants remboursés ainsi que les Taux de Rendement Annuel Bruts résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liée, le cas échéant, au contrat d'assurance vie ou de capitalisation, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Action de Référence, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le

⁴ Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 13 pour le détail des dates.

MECANISME DE FIXATION DU NIVEAU INITIAL DE L'ACTION DE REFERENCE

Cours de clôture de l'Action de Référence à la date du 05.09.2022.

DETAILS DU MECANISME DE PAIEMENT DES COUPONS

- A partir du 12^{ème} mois, et à chaque date de constatation mensuelle suivante, telle que définie page 12, on observe le cours de l'Action de Référence par rapport à son niveau à la Date de Constatation Initiale. Au 12^{ème} mois, le premier seuil de détachement de coupon est fixé à 100% du cours à la date de fixation initiale, puis diminue de 0.70% à chaque date de constatation mensuelle jusqu'à atteindre 75.00% du cours à la date de fixation initiale à la date de constatation finale.
- Si le cours de l'Action de Référence clôture au niveau ou au-dessus du seuil de détachement du coupon, l'investisseur recevra :

Un coupon de 0.835%1 x nombre de mois écoulés depuis la date de constatation initiale

(Taux de Rendement Annuel Brut² maximum de 10.02%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net² de 9.02%)

 Si le cours de l'Action de Référence clôture en-dessous du seuil de détachement du coupon, l'investisseur ne reçoit pas de coupon :

Le coupon de 0.835%1 est alors mis en mémoire, jusqu'à la prochaine date de constatation mensuelle

Toutefois dans cette hypothèse, le ou les coupons mis en mémoire peuvent ne pas être versés si, à chaque date de constatation mensuelle et jusqu'à l'échéance, le cours de l'Action de Référence clôture en-dessous du seuil de détachement du coupon.

SEUIL DE DETACHEMENT DU COUPON

DATE DE CONSTATATION	COURS DE L'ACTION DE RÉFÉRENCE	MONTANT DU COUPON
Mois 12	>=100.00% du cours à la date de fixation initiale	10.02% du capital investi
Mois 13	>=99.30% du cours à la date de fixation initiale	0.835% du capital investi
Mois 14	>=98.60% du cours à la date de fixation initiale	0.835% du capital investi
Mois 15	>=97.90% du cours à la date de fixation initiale	0.835% du capital investi
Mois 16	>=97.20% du cours à la date de fixation initiale	0.835% du capital investi
Mois 17	>=96.50% du cours à la date de fixation initiale	0.835% du capital investi
Mois 18	>=95.80% du cours à la date de fixation initiale	0.835% du capital investi
Mois 19	>=95.10% du cours à la date de fixation initiale	0.835% du capital investi
Mois 20	>=94.40% du cours à la date de fixation initiale	0.835% du capital investi
Mois 21	>=93.70% du cours à la date de fixation initiale	0.835% du capital investi
Mois 22	>=93.00% du cours à la date de fixation initiale	0.835% du capital investi
Mois 23	>=92.30% du cours à la date de fixation initiale	0.835% du capital investi
Mois 24	>=91.60% du cours à la date de fixation initiale	0.835% du capital investi
Mois 25	>=90.90% du cours à la date de fixation initiale	0.835% du capital investi
Mois 26	>=90.20% du cours à la date de fixation initiale	0.835% du capital investi
Mois 27	>=89.50% du cours à la date de fixation initiale	0.835% du capital investi
Mois 28	>=88.80% du cours à la date de fixation initiale	0.835% du capital investi
Mois 29	>=88.10% du cours à la date de fixation initiale	0.835% du capital investi
Mois 30	>=87.40% du cours à la date de fixation initiale	0.835% du capital investi
Mois 31	>=86.70% du cours à la date de fixation initiale	0.835% du capital investi
Mois 32	>=86.00% du cours à la date de fixation initiale	0.835% du capital investi
Mois 33	>=85.30% du cours à la date de fixation initiale	0.835% du capital investi
Mois 34	>=84.60% du cours à la date de fixation initiale	0.835% du capital investi
Mois 35	>=83.90% du cours à la date de fixation initiale	0.835% du capital investi

DATE DE CONSTATATION	COURS DE L'ACTION DE RÉFÉRENCE	MONTANT DU COUPON
Mois 36	>=83.20% du cours à la date de fixation initiale	0.835% du capital investi
Mois 37	>=82.50% du cours à la date de fixation initiale	0.835% du capital investi
Mois 38	>=81.80% du cours à la date de fixation initiale	0.835% du capital investi
Mois 39	>=81.10% du cours à la date de fixation initiale	0.835% du capital investi
Mois 40	>=80.40% du cours à la date de fixation initiale	0.835% du capital investi
Mois 41	>=79.70% du cours à la date de fixation initiale	0.835% du capital investi
Mois 42	>=79.00% du cours à la date de fixation initiale	0.835% du capital investi
Mois 43	>=78.30% du cours à la date de fixation initiale	0.835% du capital investi
Mois 44	>=77.60% du cours à la date de fixation initiale	0.835% du capital investi
Mois 45	>=76.90% du cours à la date de fixation initiale	0.835% du capital investi
Mois 46	>=76.20% du cours à la date de fixation initiale	0.835% du capital investi
Mois 47	>=75.50% du cours à la date de fixation initiale	0.835% du capital investi
Mois 48	>=75.00% du cours à la date de fixation initiale	0.835% du capital investi

¹ Hors frais, commissions et fiscalité applicables au cadre d'investissement.

² Le montant remboursé, calculé sur la base de la valeur nominale est brut, hors frais, commissions et fiscalité applicables au cadre d'investissement et les Taux de Rendement Annuels communiqués dans ce document sont calculés entre la Date d'Evaluation Initiale – ou Date d'Emission suivant le cas – et la Date de Remboursement Anticipé Automatique n concernée ou Finale selon les cas. Ils sont nets de frais de gestion du contrat d'assurance vie ou de capitalisation (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1,00% par an maximum) et sont calculés hors prélèvements fiscaux et sociaux. D'autres frais tels que les frais d'entrée ou d'arbitrage peuvent être appliqués à votre contrat.

DETAILS DU MECANISME DE REMBOURSEMENT ANTICIPE

MECANISME DE REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPE (MOIS 12 A 48)

Du mois 12 au mois 48, à chaque date de constatation mensuelle¹, dès que le niveau de l'Action de Référence est supérieur ou égal au seuil de déclenchement du remboursement anticipé (voir tableau ci-dessous), un mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé et le produit s'arrête. Au 12ème mois, le premier seuil de déclenchement du remboursement anticipé est fixé à 100% du cours à la date de fixation initiale, puis diminue de 0.70% à chaque date de constatation mensuelle jusqu'à atteindre 75.50% du cours à la date de fixation initiale à la dernière date de constatation du remboursement anticipé. L'investisseur reçoit alors à la date de remboursement anticipé¹ correspondante :

L'intégralité du capital initial

(Taux de Rendement Annuel Brut² maximum de 10.02%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net³ de 9.02%)

Sinon, si, à l'une de ces dates, l'Action de Référence clôture en-dessous du seuil de déclenchement du remboursement anticipé, le produit continue, et on observe le cours de l'Action de Référence à la prochaine date de constatation mensuelle.

SEUIL DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ

DATE DE CONSTATATION	COURS DE L'ACTION DE RÉFÉRENCE	MONTANT DU REMBOURSEMENT
Mois 12	>=100.00% du cours à la date de fixation initiale	100% du capital investi
Mois 13	>=99.30% du cours à la date de fixation initiale	100% du capital investi
Mois 14	>=98.60% du cours à la date de fixation initiale	100% du capital investi
Mois 15	>=97.90% du cours à la date de fixation initiale	100% du capital investi
Mois 16	>=97.20% du cours à la date de fixation initiale	100% du capital investi
Mois 17	>=96.50% du cours à la date de fixation initiale	100% du capital investi
Mois 18	>=95.80% du cours à la date de fixation initiale	100% du capital investi
Mois 19	>=95.10% du cours à la date de fixation initiale	100% du capital investi
Mois 20	>=94.40% du cours à la date de fixation initiale	100% du capital investi
Mois 21	>=93.70% du cours à la date de fixation initiale	100% du capital investi
Mois 22	>=93.00% du cours à la date de fixation initiale	100% du capital investi
Mois 23	>=92.30% du cours à la date de fixation initiale	100% du capital investi
Mois 24	>=91.60% du cours à la date de fixation initiale	100% du capital investi
Mois 25	>=90.90% du cours à la date de fixation initiale	100% du capital investi
Mois 26	>=90.20% du cours à la date de fixation initiale	100% du capital investi
Mois 27	>=89.50% du cours à la date de fixation initiale	100% du capital investi
Mois 28	>=88.80% du cours à la date de fixation initiale	100% du capital investi
Mois 29	>=88.10% du cours à la date de fixation initiale	100% du capital investi
Mois 30	>=87.40% du cours à la date de fixation initiale	100% du capital investi
Mois 31	>=86.70% du cours à la date de fixation initiale	100% du capital investi
Mois 32	>=86.00% du cours à la date de fixation initiale	100% du capital investi
Mois 33	>=85.30% du cours à la date de fixation initiale	100% du capital investi
Mois 34	>=84.60% du cours à la date de fixation initiale	100% du capital investi
Mois 35	>=83.90% du cours à la date de fixation initiale	100% du capital investi

Source: Leonteq Securities (Europe) GmbH 2022

¹ Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 13 pour le détail des dates.

² Les montants remboursés et les coupons versés sont calculés sur la base de la valeur nominale des titres de créance, soit EUR 1'000 par titre de créance, hors frais, commissions et fiscalité applicables au cadre d'investissement. Les montants remboursés ainsi que les Taux de Rendement Annuel Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie ou de capitalisation, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Action de Référence, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

³ Voir page 2 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel Net ainsi que les frais non compris dans le calcul de celui-ci.

DATE DE CONSTATATION	COURS DE L'ACTION DE RÉFÉRENCE	MONTANT DU COUPON
Mois 36	>=83.20% du cours à la date de fixation initiale	100% du capital investi
Mois 37	>=82.50% du cours à la date de fixation initiale	100% du capital investi
Mois 38	>=81.80% du cours à la date de fixation initiale	100% du capital investi
Mois 39	>=81.10% du cours à la date de fixation initiale	100% du capital investi
Mois 40	>=80.40% du cours à la date de fixation initiale	100% du capital investi
Mois 41	>=79.70% du cours à la date de fixation initiale	100% du capital investi
Mois 42	>=79.00% du cours à la date de fixation initiale	100% du capital investi
Mois 43	>=78.30% du cours à la date de fixation initiale	100% du capital investi
Mois 44	>=77.60% du cours à la date de fixation initiale	100% du capital investi
Mois 45	>=76.90% du cours à la date de fixation initiale	100% du capital investi
Mois 46	>=76.20% du cours à la date de fixation initiale	100% du capital investi
Mois 47	>=75.50% du cours à la date de fixation initiale	100% du capital investi

Source: Leonteq Securities (Europe) GmbH 2022

¹ Hors frais, commissions et fiscalité applicables au cadre d'investissement.

² Le montant remboursé, calculé sur la base de la valeur nominale est brut, hors frais, commissions et fiscalité applicables au cadre d'investissement et les Taux de Rendement Annuels communiqués dans ce document sont calculés entre la Date d'Evaluation Initiale – ou Date d'Emission suivant le cas – et la Date de Remboursement Anticipé Automatique n concernée ou Finale selon les cas. Ils sont nets de frais de gestion du contrat d'assurance vie ou de capitalisation (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1,00% par an maximum) et sont calculés hors prélèvements fiscaux et sociaux. D'autres frais tels que les frais d'entrée ou d'arbitrage peuvent être appliqués à votre contrat.

DETAILS DU MECANISME DE REMBOURSEMENT A MATURITE

MECANISME DE REMBOURSEMENT A L'ECHEANCE (MOIS 48)

À la Date de Constatation Finale le 07.09.2026, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment, on compare le niveau de l'Action de Référence par rapport à son niveau observé à la Date de Constatation Initiale le 05.09.2026 :

• Scénario 1 : Si, à cette date, l'Action de Référence clôture en hausse ou en baisse par rapport à son Niveau Initial mais que cette baisse n'excède pas 40%, l'investisseur récupère, à la date d'échéance, le 14.09.2026 :

L'intégralité du capital initial

(Taux de Rendement Annuel Brut1 nul, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net2 de -1,00%)

Scénario 2 : Si, à cette date, l'Action de Référence clôture en baisse de plus de 40% par rapport à son Niveau Initial, l'investisseur récupère, à la date d'échéance, le 14.09.2026 :

Le capital initial diminué de la baisse de l'Action de Référence

(Taux de Rendement Annuel Brut¹ inférieur ou égal à -10.00%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net² de -13.19%)

Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital à l'échéance à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'Action de Référence.

RÉCAPITULATIF DU REMBOURSEMENT A L'ÉCHÉANCE

DATE DE CONSTATATION	COURS DE L'ACTION DE REFERENCE	REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE
Mois 48 (Hypothèse 1)	>= 60% du cours à la date de fixation initiale	100% du capital investi
Mois 48 (Hypothèse 2)	< 60% du cours à la date de fixation initiale	La valeur finale de l'Action de Référence

Source: Leonteq Securities (Europe) GmbH 2022

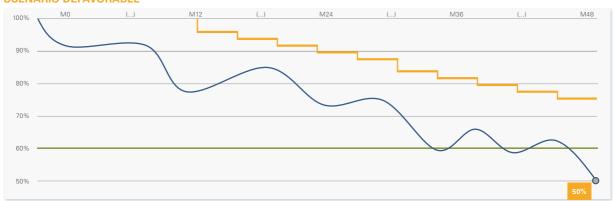
¹ Le montant remboursé, calculé sur la base de la valeur nominale est brut, hors frais, commissions et fiscalité applicables au cadre d'investissement et les Taux de Rendement Annuels communiqués dans ce document sont calculés entre la Date d'Evaluation Initiale – ou Date d'Emission suivant le cas – et la Date de Remboursement Anticipé Automatique n concernée ou Finale selon les cas. Ils sont nets de frais de gestion du contrat d'assurance vie ou de capitalisation (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1,00% par an maximum) et sont calculés hors prélèvements fiscaux et sociaux. D'autres frais tels que les frais d'entrée ou d'arbitrage peuvent être appliqués à votre contrat.

² Voir page 2 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel Net ainsi que les frais non compris dans le calcul de celui-ci.

ILLUSTRATIONS DU MÉCANISME

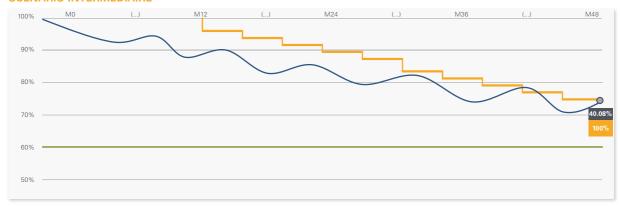
- REMBOURSEMENT DU PRODUIT
- RA REMBOURSEMENT ANTICIPÉ
- NIVEAU DEPUIS L'ORIGINE DE L'ACTION DE RÉFÉRENCE
- SEUIL DE PROTECTION DU CAPITAL À MATURITÉ
- SEUIL DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ ET DE DÉTACHEMENT DU COUPON

SCÉNARIO DÉFAVORABLE

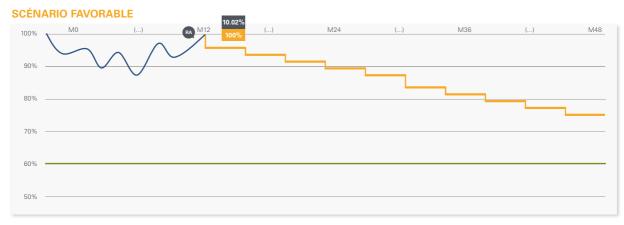


Source: Leonteq Securities (Europe) GmbH au 30.06.2022

SCÉNARIO INTERMÉDIAIRE



Source : Leonteq Securities (Europe) GmbH au 30.06.2022



Source : Leonteq Securities (Europe) GmbH au 30.06.2022

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, et n'ont aucune valeur contractuelle l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs. Leonteq Europe décline toute responsabilité quant à l'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information fournie. L'ensemble des données est présenté hors frais, commissions et fiscalité applicables au cadre d'investissement. Le terme « capital » utilisé dans cette brochure désigne la valeur nominale des titres de créance soit EUR 1'000 par titre de créance. Ainsi le montant remboursé et les coupons versés sont calculés sur la base de la valeur nominale des titres de créance, hors frais, commissions et fiscalité applicables au cadre d'investissement.

SCÉNARIO DÉFAVORABLE

Baisse du cours de l'Action de Référence, en-dessous du seuil de perte en capital à l'échéance (Taux de Rendement Annuel Net = -17.21% hors prélèvements fiscaux et sociaux)¹

- Aux dates de constatations mensuelles 12 à 48 (M12 à M48 dans le graphique ci-contre), le cours de l'Action de Référence clôture strictement en-dessous du seuil de remboursement automatique anticipé. Le mécanisme de remboursement anticipé n'est donc jamais activé.
- À l'échéance (M48 dans le graphique ci-contre), le cours de l'Action de Référence clôture à 50% de son niveau à la Date de Constatation Initiale, son cours a donc baissé de plus de 40%.
- Dans ce scénario, l'investisseur ne reçoit aucun coupon au titre des mois 1 à 48 et ne devrait récupérer à l'échéance que 50% de la Valeur nominale.

Dans ce scénario, l'investisseur ne percevra pas l'intégralité du capital investi à l'échéance.

Dans le cas le plus défavorable où l'Action de Référence clôturerait en baisse par rapport à son Niveau Initial à toutes les dates de constatation mensuelles et céderait l'intégralité de sa valeur à la Date de Constatation Finale², la somme restituée à l'échéance serait nulle et la perte en capital totale.

SCÉNARIO INTERMÉDIAIRE

Baisse du cours de l'Action de Référence, au-dessus du seuil de perte en capital à l'echéance (Taux de Rendement Annuel Net = 7.89% hors prélèvements fiscaux et sociaux)¹

- Aux dates de constatations mensuelles 12 à 48 (M12 à M48 dans le graphique ci-contre), le cours de l'Action de Référence clôture strictement en-dessous du seuil de remboursement automatique anticipé. Le mécanisme de remboursement anticipé n'est donc jamais activé.
- À l'échéance (M48 dans le graphique ci-dessous), le cours de l'Action de Référence clôture à 75% de son niveau à la Date de Constatation Initiale.
- Dans ce scénario, l'investisseur devrait recevoir à l'échéance 100% de la Valeur nominale + un coupon de 40.08% (0.835% au titre du mois 48 + 47 x 0.835% au titre des mois 1 à 47)

SCÉNARIO FAVORABLE

Hausse du cours de l'Action de Référence à l'échéance, (Taux de Rendement Annuel Net = 8.97% hors prélèvements fiscaux et sociaux)¹

- A la date de constatation mensuelle 12, le cours de l'Action de Référence clôture à 100% de son niveau à la Date de Constatation Initiale. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé.
- Dans ce scénario, l'investisseur devrait recevoir à l'échéance 100% de la Valeur nominale + un coupon de 10.02% (0.835% au titre du mois 12 + 11 x 0.835% au titre des mois 1 à 11).

Dans le cas où, à une date de constatation mensuelle ou à la Date de Constatation Finale², l'Action de Référence clôturerait exactement à son Niveau Initial ou légèrement au-dessus, le rendement du produit serait meilleur que celui de l'Action de Référence, du fait de la fixation des gains à 0.835% par mois écoulé.

Ces illustrations ont été réalisées de bonne foi à titre d'information uniquement. Elles ne préjugent en rien de l'évolution de l'Action de Référence et du titre de créance.

Le montant remboursé, calculé sur la base de la valeur nominale est brut, hors frais, commissions et fiscalité applicables au cadre d'investissement et les Taux de Rendement Annuels communiqués dans ce document sont calculés entre la Date d'Evaluation Initiale – ou Date d'Emission suivant le cas – et la Date de Remboursement Anticipé Automatique n concernée ou Finale selon les cas. Ils sont nets de frais de gestion du contrat d'assurance vie ou de capitalisation (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1,00% par an maximum) et sont calculés hors prélèvements fiscaux et sociaux. D'autres frais tels que les frais d'entrée ou d'arbitrage peuvent être appliqués à votre contrat.

² Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 13 pour le détail des dates.

PRESENTATION DU SOUS-JACENT

BAYERISCHE MOTOREN WERKE AG

Bayerische Motoren Werke Aktiengesellschaft (BMW) est l'un des leaders du marché automobile mondial. La société propose des voitures de sport décapotables, des berlines et des motos de tourisme équipées de moteurs de grosse cylindrée. Les automobiles sont commercialisées sous les marques BMW, Mini et Rolls-Royce, et les motos sous la marque BMW Motorrad. Avec ses 31 sites de production et d'assemblage dans 15 pays BMW sert des clients dans le monde entier. BMW a son siège social à Munich et produit des véhicules en Allemagne, au Brésil, en Chine, en Inde, au Mexique, aux Pays-Bas, en Afrique du Sud, au Royaume-Uni et aux États-Unis.

L'entreprise, fondée en 1916 par Gustav Otto et Karl Friedrich Rapp, compte plus de 118 000 employés avec un chiffre d'affaire de 111.2 milliards EUR (2021).

Source: www.bmw.com



Bayerische Motoren Werke AG

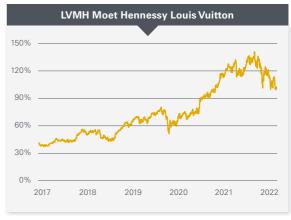
Source: Leonteq Securities (Europe) GmbH 2022, Bloomberg 23.06.2022

LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON

LVMH Moet Hennessy Louis Vuitton est un groupe français de produits de luxe diversifié. La société est née en 1987 de la fusion de la maison de mode Louis Vuitton (fondée en 1854) et de Moët Hennessy. La société produit et vend du vin, du cognac, des parfums, des cosmétiques, des bagages, des montres et des bijoux à travers le monde entier. LVMH contrôle environ 60 filiales qui gèrent chacune un nombre de marques prestigieuses, 75 au total. Parmi celles-ci figurent Christian Dior, Fendi, Givenchy, TAG Heuer, Bulgari et Tiffany & Co.

Sur l'exercice 2021, le chiffre d'affaires du Groupe atteint 64.215 milliards EUR avec 150 000 employés. Lors de la même année, avec une valorisation de 329 milliards de dollars, LVMH est devenue l'entreprise la plus précieuse d'Europe.

Source: www.lvmh.com



Source: Leonteq Securities (Europe) GmbH 2022, Bloomberg 23.06.2022

Pour de plus amples informations sur les actions sous-jacentes, consulter le site www.euronext.com ou alternativement des médias externes. Les performances historiques, qu'elles soient simulées ou réelles, ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ.

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Leonteq et l'Émetteur n'assument aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUE

L'investisseur est invité à consulter la rubrique « facteurs de risque » ("Risk factors") de la documentation juridique en section 3 de la Termsheet mais également à celle du Prospectus de Base pour en voir le détail complet afin d'appréhender au mieux les risques liés à la souscription du titre de créance objet de la présente communication. Les risques présentés ci-dessous ne sont pas exhaustifs.

Avant tout investissement dans ce titre de créance, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques. Le produit est un instrument de diversification, ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement.

RISQUE LIÉ AU SOUS-JACENT

Le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution de l'Action de Référence et donc à l'évolution de l'action qui la compose. La valeur du titre de créance en cours de vie peut connaître de fortes fluctuations, en particulier avant les dates de constatation semestrielle si le niveau de l'Action de Référence est proche du seuil de remboursement anticipé et avant la Date de Constatation Finale si son niveau est proche du seuil de protection en capital.

RISQUE DÉCOULANT DE LA NATURE DU PRODUIT

En cas de revente du produit avant l'échéance ou, selon le cas, à la date de remboursement anticipé, alors que les conditions de remboursement anticipé ne sont pas remplies, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possibles, le prix pratiqué dépendant alors des conditions de marché en vigueur. Le dénouement (notamment par rachat ou décès de l'assuré), l'arbitrage ou le rachat partiel de celui-ci peuvent entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres avant leur dates d'échéance. Ainsi, le montant remboursé pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée. Il existe donc un risque de perte en capital partielle ou totale. Il est précisé que l'entreprise, l'Emetteur et le Garant de la formule sont des entités juridiques indépendantes.

RISQUES DE MARCHÉ

Le titre de créance peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt, de la volatilité et de la qualité de crédit de l'Émetteur et du Garant de la formule), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi. Il peut connaître de fortes fluctuations, en particulier à l'approche de la Date de Constatation Finale, si l'Action de Référence clôture aux alentours du seuil de protection en capital.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Certaines circonstances exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet négatif sur la liquidité du produit, voire rendre le produit totalement illiquide. Il se peut que l'investisseur ne soit pas en mesure de vendre facilement le produit ou qu'il doive le vendre à un prix qui impacte de manière significative le montant qu'il lui rapporte. Cela peut entraîner une perte partielle ou totale du montant investi.

RISOLIE DE CRÉDIT

L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Emetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule. Conformément à la règlementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine du Garant, l'investisseur est susceptible de ne pas recouvrer, le cas échéant, la totalité ou partie du montant qui est dû par le Garant au titre de la Garantie ou l'investisseur peut être susceptible de recevoir, le cas échéant, tout autre instrument financier émis par le Garant (ou toute autre entité) en remplacement du montant qui est dû au titre des Titres de Créance émis par l'Emetteur.

RISQUE DE PERTE EN CAPITAL

Le titre de créance ne comporte pas de protection du capital et peut ne pas verser de gain. La valeur de remboursement du produit à l'échéance pourra être inférieure au montant de l'investissement initial, les investisseurs pouvant perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.

FICHE TECHNIQUE | PRINCIPALES CARACTERISTIQUES

Code ISIN	CH1156476397	
Туре	Titre de créance de droit suisse présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance	
Émetteur	Banque Internationale à Luxembourg S.A., 69 Route d'Esch, L-2953 Luxembourg (S&P A-1 & Moody's A21)	
Garant	Banque Internationale à Luxembourg S.A., 69 Route d'Esch, L-2953 Luxembourg (S&P A-1 & Moody's A21)	
Distributeur	Leonteq Securities (Europe) GmbH	
Devise	Euro (€)	
Cotation	SIX Swiss Exchange	
Symbole SIX	AOFBIL	
Code Eusipa ²	360 - Express Certificates	
Montant de l'émission	30 000 000 € (peut être augmentée à tout moment)	
Juridiction/Territoire de l'offre	France	
Garantie en capital	Pas de garantie en capital, ni en cours de vie ni à l'échéance	
Prix d'émission	100% de la Valeur nominale	
Prix d'achat	100% du Prix d'Emission	
Valeur nominale	1 000 €	
Montant minimum d'investissement	1 000 €	
Sous-jacent	BAYERISCHE MOTOREN WERKE AG (Ticker Bloomberg : BMW GY ; ISIN : DE0005190003) LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON (Ticker Bloomberg : MC FP ; ISIN FR0000121014)	
Niveau Initial	Cours de clôture du sous-jacent à la Date de Constatation Initiale	
Seuil de détachement du coupon	100% du Niveau Initial au Mois 12 puis dégressivité de 0.70% par mois jusque -25%	
Seuil de remboursement automatique anticipe	§ 100% du Niveau Initial au Mois 12 puis dégressivité de 0.70% par mois jusque -24.50%	
Seuil de Protection du capital	60% du Niveau Initial	
Date de Constatation Initiale	05.09.2022	
Date d'émission	12.09.2022	
Date de Constatation Finale	07.09.2026	
Date de remboursement final	14.09.2026	
Fréquence de constatation	Mensuelle	
Dates d'observation du détachement du coupon	07.09.2023 09.10.2023 07.11.2023 07.12.2023 08.01.2024 07.02.2024 07.03.2024 08.04.2024 07.05.2024 07.06.2024 08.07.2024 07.08.2024 09.09.2024 07.10.2024 07.11.2024 09.12.2024 07.01.2025 07.02.2025 07.03.2025 07.04.2025 07.05.2025 09.06.2025 07.07.2025 07.08.2025 07.09.2025 07.11.2025 07.01.2025 07.01.2025 07.01.2026 09.02.2026 09.03.2026 07.04.2026 07.05.2026 08.06.2026 07.07.2026 07.08.2026 07.09	
Date d'observation du remboursement par anticipation	07.09.2023 09.10.2023 07.11.2023 07.12.2023 08.01.2024 07.02.2024 07.03.2024 08.04.2024 07.05.2024 07.06.2024 08.07.2024 07.08.2024 09.09.2024 07.10.2024 07.11.2024 07.11.2024 07.11.2024 07.11.2024 07.11.2024 07.11.2025 07.03.2025 07.04.2025 07.05.2025 09.06.2025 07.07.2025 07.08.2025 07.01.2025 07.11.2025 08.12.2025 07.01.2026 09.02.2026 09.03.2026 07.04.2026 07.05.2026 08.06.2026 07.07.2026 07.08.2026 07.09	
Marché secondaire	Liquidité quotidienne : Leonteq Securities AG s'engage, dans des conditions normales de marché, à donner de manière quotidienne des prix indicatifs pendant toute la durée de vie du produit avec une fourchette achat/vente de 1 %	
Commission de souscription/rachat	Néant	
Commission de distribution	Des commissions incluses dans le prix d'achat ont été payées au titre de cette transaction au distributeur. Elles couvrent les coûts de la distribution et sont d'un montant annuel maximum équivalent à 1.00% TTC du montant de l'émission (calculées sur la durée de vie totale des titres de 4 ans). Le versement de cette rémunération pourra être indifféremment réparti sur la durée de vie du produit par une rémunération à l'émission du produit et/ou par des commissions annuelles. Plus d'informations sont disponibles auprès du distributeur	
Agent de calcul	Leonteq Securities AG, ce qui peut être source de conflit d'intérêt	
Droit applicable	Droit suisse	
Règlement/livraison	Euroclear France	
Double valorisation	Double valorisation mensuelle par Finalyse (société indépendante, distincte et non liée financière- ment à Leonteq Securities (Europe) GmbH). La valorisation est tenue à disposition du public en permanence sur demande auprès Leonteq Securities (Europe) GmbH et publiées de manière quotidienne sur Bloomberg par Leonteq	

Source interne, Leonteq Securities AG, Zurich. La référence à des classements et des récompenses ne sont pas des indicateurs de classements ou de récompenses futures. Les informations contenues dans ce document pourraient différer des versions publiées antérieurement, ou des versions futures. Produit pouvant faire l'objet d'un remboursement anticipé à la discrétion de l'émetteur.

² European Structured Investment Products Association.

PLACEMENT PRIVÉ: L'offre ne donne pas lieu à un prospectus soumis au visa de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Ces titres de créances ne peuvent être distribués aux investisseurs potentiels qu'en fonction des règles applicables au placement privé. Le Prospectus est disponible auprès du Distributeur ou de l'Emetteur. Les titres ne peuvent faire l'objet d'une offre au public en France. Les titres ne donnent pas lieu à un prospectus soumis au visa de l'AMF. Les personnes ou entités mentionnées à l'article L. 411-2 II 2 du code monétaire et financier ne pourront souscrire à ces titres en France que pour compte propre dans les conditions fixées par les articles D. 411-1, D. 411-2, D. 744-1, D. 754-1 et D. 764-1 du code monétaire et financier; l'offre ou la vente, directe ou indirecte, dans le public en France de ces titres ne pourra être réalisée que dans les conditions prévues aux articles L. 411-1, L. 411-2, L. 412-1 et L. 621-8 à L. 621-8-3 du code monétaire et financier.

AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES

Évènements extraordinaires affectant le sous-jacent : ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée du produit. Afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du produit, la documentation relative au produit prévoit (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas, (ii) le remboursement automatique anticipé du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit.

Restrictions générales de vente : il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce produit.

Caractère promotionnel de ce document : le présent Document est un document à caractère promotionnel et non de nature réglementaire.

Information sur les commissions, rémunérations payées aux tiers ou perçues des tiers : si, conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne (la « Personne Intéressée ») est tenue d'informer les investisseurs potentiels du produit de toute rémunération ou commission que l'Emetteur paye à ou reçoit de cette Personne Intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière.

Performances sur la base de performances brutes : les gains éventuels peuvent être réduits par l'effet de commissions, redevances, impôts ou autres charges supportées par l'investisseur.

Rachat par Leonteq ou dénouement anticipé du produit : seule Leonteq s'est engagée à assurer un marché secondaire sur le produit. Leonteq s'est expressément engagée à racheter, dénouer ou proposer des prix pour le produit en cours de vie de ce dernier. L'exécution de cet engagement dépendra (i) des conditions générales de marché et (ii) des conditions de liquidité du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et, le cas échéant, des autres opérations de couverture conclues. Le prix du produit (en particulier la fourchette de prix achat/vente que Leonteq peut proposer, à tout moment, pour le rachat ou le dénouement du produit) tiendra compte notamment des coûts de couverture et/ou de débouclement de la position de Leonteq liés à ce rachat. Leonteq et/ou ses filiales ne sont aucunement responsables de telles conséquences et de leur impact sur les transactions liées au produit ou sur tout investissement dans le produit.

Commercialisation dans le cadre du Contrat d'Assurance Vie ou de Capitalisation : lorsque le produit décrit dans le Document est proposé dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation (le « Contrat d'Assurance Vie ou de Capitalisation »), ledit produit est un actif représentatif de l'une des unités de compte du Contrat d'Assurance Vie ou de Capitalisation.

L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Emetteur et le Garant d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce Document ne constitue pas une offre de souscription ou d'adhésion au Contrat d'Assurance Vie ou de Capitalisation.

Les conditions de souscription à ce contrat d'assurance vie ou à ce contrat de capitalisation et de fonctionnement de l'unité de compte sont détaillées dans les conditions générales dudit contrat valant note d'information. En cas d'arbitrage, de rachat ou de dénouement par décès avant le terme du produit, la valeur de remboursement dépendra des conditions de marché et pourra être différente de celle résultant de l'application du mécanisme de remboursement à l'échéance ou à la date de remboursement automatique anticipé. Les contrats d'Assurance Vie ou de Capitalisation sont soumis à des frais spécifiques, notamment les frais sur encours qui se matérialisent par la réduction mécanique du nombre d'unités de compte détenues dans le Contrat. L'Emetteur n'est aucunement responsable de toute activité de distribution, notamment des unités de compte du Contrat d'Assurance Vie dans lesquelles sont référencées les produits décrits dans le Document. Il conviendra de vous rapprocher de l'assureur pour de plus amples informations. Le Document n'a pas été rédigé par l'assureur.

Cadre d'investissement : ce Document est destiné à être distribué dans le cadre d'un placement privé exclusivement en France (i) pour une souscription en compte-titres et/ou (ii) dans le cadre d'une offre se rapportant à un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation se référant à des unités de compte (tel que visé dans le Code des assurances français).

AVERTISSEMENT EN MATIÈRE DE RISQUES

L'investisseur est exposé au risque de perte en capital à l'échéance si le cours de l'Action de Référence a baissé de plus de 40% (c.-à-d. clôture à moins de 60%) par rapport à son niveau à la Date de Constatation Initiale.

L'investisseur perdra l'intégralité de son capital si, à l'échéance, le cours de l'Action de Référence a perdu la totalité de sa valeur.

Avant l'échéance, la valeur du produit sur le marché secondaire est influencée par différents paramètres (parmi lesquels la volatilité et les taux d'intérêt) et peut être inférieure à 100% du capital.

Ainsi, l'investisseur est également exposé au risque de perte en capital en cours de vie du produit s'il décide de revendre ses titres de créance avant l'expiration de la durée d'investissement conseillée (c.-à-d. 4 ans).

L'investisseur est exposé au risque de crédit et de défaut de l'Emetteur (EFG International Finance (Guernsey) Ltd.) et du Garant (EFG Bank AG, Zurich, Suisse).

Bien que la durée d'investissement conseillée pour bénéficier de l'application de la formule de remboursement est de 4 ans, le produit peut faire l'objet d'un remboursement anticipé à chaque date de constatation mensuelle (à partir du mois 12) si le cours de l'Action de Référence clôture au-dessus du seuil de remboursement anticipé.

Ainsi, la durée de vie potentielle de l'investissement n'est pas connue à l'avance.

Contrairement à un investissement direct dans les actions sous-jacentes, l'investisseur ne reçoit aucun paiement de dividendes et ne bénéficie pas de la hausse de valeur des sous-jacents.

Aucun coupon ne sera versé si, à l'échéance, le cours de l'Action de Référence clôture en dessous du seuil de détachement du coupon.

L'attention des investisseurs est attirée sur la section Facteurs de risque (Risk factors) de la documentation juridique en section 3 de la Termsheet à laquelle les investisseurs doivent se référer afin d'appréhender au mieux les risques liés à la souscription du produit objet de la présente communication.

Les performances passées des actions sous-jacentes ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Les montants remboursés et les coupons versés sont calculés sur la base de la valeur nominale des titres de créance, soit EUR 1'000 par titre de créance, hors frais, commissions et fiscalité applicables au cadre d'investissement.

Le terme « capital » utilisé dans cette brochure désigne la Valeur nominale des titres de créance soit EUR 1'000 par titre de créance.

Leonteq Securities AG (Zurich) et/ou une société affiliée peuvent, concernant ces produits financiers, agir en tant que teneur de marché, faire du négoce pour compte propre et procéder à des transactions de couverture. Cela peut influencer le cours de marché, la liquidité ou la valeur de marché des produits financiers.

Leonteq Securities AG (Zurich) ne peut être tenu responsable des conséquences financières ou de quelque autre nature que ce soit résultant de l'affectation de versements effectués sur le produit objet de la présente communication.

Dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, l'entreprise d'assurance ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers

L'ensemble de la documentation juridique disponible gratuitement sur https://structuredproducts-ch.leonteq.com/search/all-products et sur simple demande à l'adresse ci-dessous:

Leonteq Securities (Europe) GmbH | 80, avenue Marceau | 75008 Paris | info@leonteq.com | www.leonteq.fr



INFORMATIONS IMPORTANTES

La présente communication est réalisée par Leonteq Securities (Europe) GmbH, Succursale de Paris (la « Succursale »). Leonteq Securities (Europe) GmbH (la « Société ») est agréée par la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht (Ba-Fin) en Allemagne en qualité d'entreprise d'investissement et a exercé son droit de libre établissement au titre de la directive concernant les marchés d'instruments financiers (directive MIF) afin d'établir une succursale en France. La Succursale est soumis à un contrôle limité de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) sous le numéro 13233, dans le cadre de la libre prestation de services.

La présente communication revêt un caractère uniquement informatif et ne saurait en aucune manière constituer une analyse financière ou un conseil en investissement. Elle ne constitue ni une recommandation d'achat ou de vente de produits financiers, ni une offre, ni une incitation à répondre à une offre d'achat de produits financiers.

Cette communication ne peut être utilisée comme base d'une décision d'investissement. Tout investisseur potentiel est invité à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, comptables et notamment ses conseillers financiers indépendants, ou tout autre professionnel compétent, afin de s'assurer que cet investissement est conforme à ses besoins au regard de sa situation juridique, fiscale, comptable et financière individuelle ; les informations contenues dans ce document ne se substituant pas à de tels conseils.

Les investisseurs ne peuvent pas acquérir les titres directement de la Société ou des sociétés affiliées mais uniquement par l'intermédiaire d'autres banques ou prestataires de services d'investissement.

Absence d'offre au public

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que l'offre, la vente et la distribution des titres de créance en France soient réalisée:

- auprès d'investisseurs qualifiés et/ou auprès d'un cercle restreint d'investisseurs, chacun investissant pour leur compte propre ou auprès des personnes exerçant une activité de gestion de portefeuille pour le compte de tiers, tels que définis aux articles L.411-2, D.411-1 et suivants, D.734-1, D.754-1 et D.764-1 du Code monétaire et financier, ou
- dans le cadre d'une transaction, qui, en application de l'article L.411-2-II du Code monétaire et financier et de l'article
 211-2 du Règlement général de l'AMF n'est pas constitutive d'une offre au public.

Les titres de créance pourront être revendus, directement ou indirectement dans le respect des articles L.411-1, L.411-2, L.412-1 et L.621-8 à L.621-8-3 du Code monétaire et financier.

Investisseurs soumis à des restrictions

Les informations présentées dans la présente documentation sont destinées à être utilisées en France. Il existe un certain nombre de restrictions de vente applicables à l'**EEE**, à **Hong-Kong**, à **Singapour**, **aux États-Unis**, **aux US-Persons et au Royaume-Uni** (l'émission des titres de créance est régie par le droit suisse) que les investisseurs potentiels doivent avoir appréhendé avant toute souscription dans les produits.

Toute reproduction totale ou partielle d'un article ou d'une image sans autorisation de Leonteq Securities (Europe) GmbH est interdite.

Date d'édition: 18h00 - 30.06.2022

Leonteq Securities (Europe) GmbH | 80, avenue Marceau | 75008 Paris © Leonteq Securities (Europe) GmbH 2022. Tous droits réservés.